ICCAT-SALIDA
2021-08-05
S21-05905

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

ICCAT CICTA CICAA

COMISION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 5 août 2021

M. L. Camara
Directeur
DARE/MPEM
Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
BP : 137, NKTT/R.I., Nouakchott
MAURITANIE

OBJET : LETTRE SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION

Cher M. Camara,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors du processus de prise de décisions qui s'est tenu en lieu et place de la réunion de la Commission en 2020, la Commission a noté des insuffisances en matière de déclaration et de mise en œuvre pour la Mauritanie, qui sont indiquées ci-dessous et dans le modèle de réponse ci-joint.

Lors du processus de prise de décisions de 2020, les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) ont été évaluées au titre de leur application des mesures de gestion et de conservation et des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT. Sur la base de l'examen du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques et le rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2020 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté les insuffisances suivantes pour la Mauritanie:

- *Les données de Tâche II n'ont pas été reçues.*
- *Les données sur les caractéristiques des flottilles de Tâche I n'ont pas été reçues.*
- *Rec. 16-14 : Les données d'observateurs scientifiques (ST09) n'ont pas été soumises. Les navires thoniers n'ont pas été inclus dans le programme d'observateurs nationaux.*
- *Rec. 18-05/18-06: La feuille de contrôle s'appliquant aux istiophoridés et la mise à jour de la feuille de contrôle s'appliquant aux requins n'ont pas été soumises.*

En outre, le Comité a noté que la Mauritanie n'avait pas répondu aux courriers précédents du Président du COC faisant suite aux réunions de 2018 et 2019.

L'absence de mise en œuvre intégrale des exigences de l'ICCAT peut affaiblir les travaux de la Commission en vue d'atteindre les objectifs de la Convention. La déclaration tardive ou incomplète pose des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents pour la Commission et ses Sous-commissions et Comités, et réduit l'efficacité du Comité d'application. Les listes des exigences en matière de déclaration, les formulaires de déclaration pertinents et les Recommandations et Résolutions de l'ICCAT sont publiés tous les ans sur le site web de l'ICCAT à l'adresse:

https://www.iccat.int/en/SubmitCOMP.html
https://www.iccat.int/en/submitSTAT.html
https://www.iccat.int/en/RecRes.asp

La Commission demande à la Mauritanie de répondre au présent courrier avant le **1er octobre 2021** et de compléter le modèle ci-joint (soumis de préférence en tant que document MS Word) afin d'indiquer les mesures prises par la Mauritanie pour rectifier les insuffisances indiquées.

Pour toute question sur les questions soulevées dans le présent courrier, y compris toute demande d'explication plus détaillée sur ces questions, n'hésitez pas à me contacter et à contacter le Secrétariat à info@iccat.int.

En vous remerciant pour votre attention sur ces questions importantes, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell

Président du Comité d'application

cc: R. Delgado, *Président de la Commission*

Questions d'application identifiées dans le processus par correspondance de 2020			
CPC: MAURITANIE			
CATÉGORIE	**QUESTION D'APPLICATION**	**MESURE CORRECTIVE PRISE OU PRÉVUE**	**DATE D'ENVOI DES DONNÉES/INFORMATIONS MANQUANTES (le cas échéant)**
Réponse à la lettre du Président du COC de l'année antérieure	Aucune réponse n'a été reçue (de même, aucune réponse n'a été reçue à la lettre du Président du COC faisant suite à la réunion de 2018).		
Rapport annuel			
Déclaration de données statistiques	Les données de Tâche II et sur les caractéristiques des flottilles n'ont pas été reçues.		
	Rec. 16-14 : Les informations/données sur le programme d'observateurs n'ont pas été reçues (à travers le formulaire ST09-DomObPrg.xlsx)		
Mesures de conservation et de gestion	Rec. 18-05, 18-06: La feuilles de contrôle s'appliquant aux istiophoridés et la mise à jour de la feuille de contrôle s'appliquant aux requins n'ont pas été soumises.		
Limites de capture/quotas			
Autres questions			